

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2595

présenté par  
Mme Bazin-Malgras

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	77 650 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	77 650 000
<b>TOTAUX</b>	77 650 000	77 650 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préserver le montant des crédits alloués aux missions Locales qui assurent un accompagnement personnalisé des jeunes.

Elles les aident à accéder à l'emploi, concrétiser leur projet et joue un rôle d'insertion fondamental. Aussi, une baisse des crédits fragiliserait un réseau essentiel au moment où les jeunes sont de plus en plus confrontés à la précarité et aux difficultés d'accès au logement.

Afin d'assurer la recevabilité financière du dispositif, le présent amendement augmente de 77,65 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 02 « Structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi » du programme 102, compensés par une diminution à due concurrence des crédits de l'action 33 « Financement des agences régionales de santé » du programme 155 « Soutien des ministères sociaux ».